

Déplacement  
du contrôleur

---

Le Conseil décide d'allouer une somme annuelle de 500<sup>f</sup>. au Contrôleur des Contributions directes, pour effectuer ce travail.

Dans l'intérêt des Administrés de la Commune, et aussi de ceux habitant les lotissements et qui ne peuvent se déplacer, en raison de leurs occupations journalières à Paris.

Le Conseil municipal.

Exprime le désir que M. le Contrôleur des contributions directes, effectue à la Hairie d'Erny, au moins 6 séances par an, pour recevoir et renseigner le public, sur les différentes contributions personnelles auxquelles ils sont imposables.

Décide d'allouer la somme de 400<sup>f</sup>, au contrôleur chargé de ce déplacement annuel. M. le Maire fait lecture au Conseil, d'une lettre en date du 27 juillet 1926, de M. Chirion, Ingénieur Constructeur, 1<sup>er</sup> rue de Saugirard 160, à Paris, par laquelle il l'informe qu'il lui est impossible, en raison de la hausse continue et qui va s'accroissant, de tous les frais de continuer, pour le même prix, la visite d'entretien des 2 pompes à incendie de la Commune, en conformité d'un traité passé entre M. Chirion et M. le Maire et Casupère, daté du 10 juillet 1923, et que la visite d'entretien de 2 pompes est fixée à 45 l. une, soit 90<sup>f</sup>.

Le Conseil.

Considérant que la hausse des prix est générale, et qu'en raison des événements économiques et les difficultés dans lesquelles se débat l'industrie.

Consent à modifier le traité ci-dessus relaté et d'accepter la somme de 90<sup>f</sup>. pour la visite d'entretien annuelle des 2 pompes à incendie.

Après lecture de la demande de M. Jessore demeurant 1<sup>er</sup> rue de l'Orsis 29, au Val d'Yvette, Commune de Tilleval, Seine-et-Oise.

Le Conseil décide de mettre à sa disposition une concession à perpétuité au tarif actuel, 600<sup>f</sup>, plus les frais s'élevant à 76<sup>f</sup>. L'intéressé devra faire procéder à l'inhumation du corps, pour le transférer dans

Marché Chirion

---

Cimetière.

Demande Jessore.

---

Assistance  
aux femmes en couches.

---

le nouveau terrain et à abandonner à la Commune  
l'ancien terrain de la concession bretonnaise.  
Mme Beaumont née Genet Herquerite, née le 13 Oct. 1898,  
à Villejust, Seine-et-Oise, habitant Orsay, depuis 1902  
sans ressources personnelles, à son 2<sup>e</sup> enfant, ayant son  
domicile de secours à Orsay. Admise en 1<sup>re</sup> partie.  
Mme Schièvre née Froin Juliette, née le 13 Mars 1892, à  
Nozay, Seine-et-Oise, sans aucunes ressources per-  
sonnelles, à son 6<sup>e</sup> enfant, domiciliée à Orsay, depuis  
1922, où elle y a son domicile de secours, Admise  
en 1<sup>re</sup> partie.

Assistance  
aux vieillards.

---

Mme Seuil née Oréal Louise, née le 18 Mai 1897 à  
Orsay, y demeurant, 1 Rue de Lizère N° 40, sans  
aucunes ressources, à son 3<sup>e</sup> enfant, ayant son  
domicile de secours à Orsay. Admise en 1<sup>re</sup> partie.  
M. Le Coxiert Mathurin né le 11 Avril 1863 à Gyères  
Uzel (Cotes du Nord) divorcé, hors d'état de  
travailler, pour cause de cécité, actuellement à  
l'hôpital d'Orsay. Sollicite l'assistance à domicile,  
en vue de son admission à l'établissement des Petites  
Filles. Admis en 2<sup>e</sup> partie.

Assistance  
aux familles nombreuses.

---

Mlle Eveilleux Simable, née le 7 Oct. 1859, à Brieville  
(Manche), domiciliée à Orsay depuis 40 ans, n'ayant  
pas de ressources personnelles, digne d'intérêt.  
Admise en 1<sup>re</sup> partie.  
M. Robert Edmond père de 3 enfants au-dessus  
de 13 ans et d'une fille infirme André née le  
9 Janvier 1902. Sans ressources personnelles,  
ayant son domicile de secours à Orsay. Admis  
en 1<sup>re</sup> partie.

Après lecture faite, les Membres présents ont  
signé.

*(Signatures)*  
Blondel, Duru, Simon, A. Lully  
Amari, Lully, cur. Roux  
Lully, Lully

# Session de Novembre 1926.

## Convocation.

Le mardi 16<sup>e</sup> Novembre 1926.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi  
20 Novembre 1926, à 20 heures pour la tenue de la  
Session de Novembre.

Le Maire.

Blondel  
L'arrondissement de Crassey, le Samedi  
20<sup>e</sup> Novembre, à 20 heures, les Membres composant  
le Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis  
à la Mairie, sous la présidence du Maire.  
Étaient présents M. M. Blondel, Maire, Druex  
1<sup>er</sup> Adjoint, Simon 2<sup>e</sup> Adjoint, Lemerle, Leferre, Lorne  
Lacroix, Lhouvenin, Marotte, Colin, Lévassier, Lévassier  
Étaient absents, M. M. Jolly, Lapostolle, Lécuyer  
Grévert,

Le Conseil désigne pour Secrétaire M. Lhouvenin  
lequel fait lecture des procès-verbaux de la pré-  
cédente séance qui est adoptée à l'unanimité.

Propositions  
pour les Répartiteurs

Que la loi sur l'organisation municipale fixe  
tant article 61, que le Conseil municipal dresse  
chaque année, une liste contenant un nom-  
bre de noms doubles de celui des Répartiteurs  
à nommer.

Sont proposés à l'unanimité.

Citadaires.

De la Commune. M. M. Leroux Marchand  
de chaussures, Olivier propriétaire, Génétain  
propriétaire, Druex propriétaire, Belletier  
Lemerle, Rentier, Galand, Maccon.

Hors de la Commune. M. M. Tambere  
fermier à Salaiseaux, Hue Saul, fermier à  
Gif, Bouteille père Cultivateur à Villejeu  
Guillemain Théophile, Rentier à Salaiseaux

Suppléants.

De la Commune. M. N. Bouffary, Rentier, Vitain  
 Prosper cultivateur, Pellier Athanase, Rentier  
 Lapostolle Alfred, propriétaire, Trévost René,  
 Cultivateur, Duvaux Ernest, Cultivateur,  
 Hors la Commune. M. N. Hesli cultivateur  
 à Saint-Jean de Beauregard - Fiquié Eugène  
 Rentier à Bures, Petit Lirac, Cultivateur à Ville  
 Bon - Spél cultivateur à Bures.

Apprentissage  
 gratuit -

M. le Maire rappelle au Conseil, qu'aux  
 termes de l'art. 7, du testament de M. Archangié  
 le Conseil doit imposer un vote, pour la désignation  
 d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'appren-  
 tissage gratuit

Le Conseil, après avoir entendu la lecture du  
 dit article, en vertu duquel une somme de  
 125<sup>fr</sup> est destinée à payer, chaque année, l'appren-  
 tissage d'une jeune fille, et d'une somme  
 de 500<sup>fr</sup> tous les deux ans, pour payer l'appren-  
 tissage d'un garçon.

Sur la liste d'inscription

Considérant qu'aucun candidat ne s'est  
 fait inscrire, les crédits sont annulés.

M. le Maire expose au Conseil, qu'aux termes du  
 testament de M<sup>me</sup> veuve Ferrat, née Marie Adeline  
 Felletier, cette assemblée doit imposer un vote pour  
 la désignation d'une femme veuve, âgée d'au moins  
 cinquante ans, la plus pauvre, et étant depuis long  
 temps à Orsay, devant bénéficier d'une rente de 830<sup>fr</sup>.

Après lecture de la liste d'inscription, compre-  
 nant 5 noms de personnes, il est procédé à  
 un vote qui a donné les résultats suivants:

M<sup>me</sup> Cotelle - - - - - 12 voix -  
 A l'unanimité, M<sup>me</sup> veuve Cotelle Adèle, née  
 le 15 Septembre 1831, à Orsay, et demeurant  
 Rue Boursier N<sup>o</sup> 13, est désignée, comme

Bénéficiaire  
 du legs Ferrat -

Nomination des délégués  
 pour la Révision de la  
 liste électorale -

Bénéficiaire du legs Ferrat en 1927.  
 Conformément à la loi, en vigueur, le Conseil  
 nomme M. Leroux François, pour faire partie

de la Commission chargée de dresser la liste électorale pour 1927, et M. W. Lefèvre Alexis et Prévost René, Membres de la Commission chargée de juger les réclamations qui pourraient se produire.

Taxe sur les chiens

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927, et aux termes de la loi de finances, du 31 juillet 1920, article 14, la taxe sur les chiens est ainsi fixée :

Chien d'agrément	-----	20'
Chien de chasse	-----	10'
Chien de garde	-----	5'

Location de la place du Guiche

M. le Maire est chargé de s'entendre avec les mêmes locataires des années précédentes. M. Durieux sera remplacé par M. Couprie, cantonnier au même prix

Étrennes du facteur

Le Conseil décide d'allouer 20' d'étrennes au facteur qui dessert laairie; cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues, du Budget primitif en cours.

Écoles - Congé

Le Conseil, sur la proposition des Maîtres et Maîtresses des Ecoles communales, fixe ainsi qu'il suit, les 6 jours de congé supplémentaires: les 27, 28, 29 et 31 Décembre 1926 et 3 janvier 1927, et le lendemain de la fête de la Rosière.

Demande Lefèvre Secrétaire Adjoint

La demande d'augmentation de traitement, formée par M. Lefèvre Secrétaire Adjoint, est soumise aux voix.

Cote émis..... Pour 5 voix  
Contre 7 -

Demande Arighi

Demande rejetée.

M. Arighi fondé de pouvoirs de la perception, sollicite une gratification, faisant valoir que les autres Communes de sa circonscription, lui accordent tous les ans.

Cote émis..... Contre 12 voix.

Demande rejetée.

Dépôt

de Gachures et de bidanges.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Grouperement de défense des Votissiens

Renvoyé à l'étude, à la Commission des Chemins.

Cimetière.

Le Conseil décide qu'il sera alloué pour l'ouverture et la fermeture des Cimetières, annuellement.  
Pour le nouveau, à M. Jouve 100.<sup>+</sup>  
Pour l'ancien à M. Casprie 50.<sup>+</sup>

Encroûtement  
des trottoirs -

Le Conseil décide que les étaalages des Commerçants, établis sur les trottoirs, devront laisser un espace libre de 1<sup>m</sup>. de la limite du bordure, afin que les piétons aient la circulation libre, conformément à l'arrêté municipal, en date du 1<sup>er</sup> Mars 1923.

Gendarmerie  
éclairage.

Il est donné connaissance au Conseil d'une demande faite par le Maréchal des Logis. Chef Marteau Commandant la Brigade d'Orsay, par laquelle il sollicite de la Commune, le vote d'une somme, en vue de l'installation de l'électricité à la Caserne de Gendarmerie dudit lieu.

Cette demande n'est pas accueillie par le Conseil, attendu que les frais d'entretien des Gendarmeries incombent au département.

Chemins vicinaux  
Achat de cailloux

Renvoyé à l'étude, à la Commission des chemins.

Sage Blondin

Renvoyé à l'étude, à la Commission des finances

Arbres de l'Avenue  
Foch

Le Conseil accepte la proposition de M. De Niederhausen, qui s'engage à acheter les tilleuls de l'Avenue Foch au prix de 100<sup>+</sup> le stère (à l'amiable). Ce bois étant estimé 100<sup>+</sup>, en raison de l'importance de la vente, dispense M. le Maire de procéder à une Adjudication.

Lotissement  
du Parc de la Sacaterie

Le Conseil donne acte à M. le Maire, de sa communication sur les projets des pourparlers avec M. Juspanne, lotissement du Parc de la Sacaterie.

Service  
médical gratuit -

Le Conseil approuve les changements apportés par la Commission d'Assistance, à la liste du service médical gratuit de 1926<sup>+</sup>.

A ajouter

et retrancher.

Face Robert

13 ans 5. V. Boret

Geneviève

65 ans 6. V. Boudon

Chireau Jacqueline

2 ans 7. Carré Lucienne

A ajouter.

A retrancher.

Fleurbaey G. 2	Dugal Germaine
Louis Raymond 9	11 - Gaspard Marguerite
Louis Germaine 5	14 - Guillaumin Etienne
Veuve Hollendorf 91	16 - Galzin Raymond
Veuve Tillondeau 67	19 - Langlois Eugenie
Veuve Garrier 69	34 - Richet Marie
	40 - Roger Veuve decedee
	41 - Garrier Louis decede.

Assistance aux femmes en couches

M<sup>me</sup> Malick née Le Serre âgée de 31 ans, domiciliée Rue de l'Église 40, depuis 1921, à son 3<sup>e</sup> enfant le mari ayant un modique salaire, sans ressources personnelles, Admise en 1<sup>re</sup> partie.

Assistance aux Vieillards

Le couple Galochet domiciliés Rue de Courtebois, le mari âgé de 86 ans, la femme âgée de 78 ans, ayant une fille, dans l'impossibilité de leur venir en aide, sans ressources, habitant Cruxy, de puis 1909, Admis

M<sup>me</sup> Formé née Couvex, domiciliée Rue Ferric N°1, âgée de 76 ans, sans ressources, veuve sans enfants, Admise 1<sup>re</sup> partie.

M<sup>me</sup> Lecomte née Hillet domiciliée Rue de Paris 73, âgée de 70 ans, sans ressources, veuve sans enfants, Admise en 1<sup>re</sup> partie.

Le Goas Mathurin à l'hospice d'Ersey, âgé de 62 ans, Cultivateur agricole, Célibataire, sans domicile fixe, atteint d'une infirmité qui l'empêche de gagner sa vie. Admis en 2<sup>e</sup> partie

Chabrolle Antoine à l'hospice d'Ersey, âgé de 81 ans. Commis de Bois, ayant 2 enfants, dont l'un s'engage à lui donner 200 francs ann. Admis en 2<sup>e</sup> partie.

Lecture faite, les Membres présents ont signé.

Blondel & Druon  
 J. Lureau  
 Amar  
 J. Vignone  
 J. Desjardins

Election sénatoriale - 5 Décembre 1926

Procès-verbal  
de l'élection de 3 Délégués en 1 Suppléant

Le dimanche  
5 Décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal  
de la Commune d'Orsay, s'est réuni à la Mairie,  
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de M. Blondel, Maire.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire, M. Trévost.  
Étaient présents, Messieurs les Conseillers municipaux.

- |                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| 1 - Blondel Maire                 | 9 - Marotte    |
| 2 - Dneux 1 <sup>er</sup> Adjoint | 10 - Colin     |
| 3 - Simon 2 <sup>e</sup> Adjoint  | 11 - Levassier |
| 4 - Lapostolle                    | 12 - Leroux    |
| 5 - Lefèvre                       | 13 -           |
| 6 - Lilaire                       | 14 -           |
| 7 - Lorne                         | 15 -           |
| 8 - Trévost                       | 16 -           |

Absents M. Lemerle, Jolly, Thouvenin excusés.  
M. Lemerle et M. Lilaire qui ont s'est pas excusé.  
M. le Président a donné lecture.

1<sup>er</sup> Des articles transcrits ci. contre, de la loi organique  
du 2 Août 1875, sur les élections des Sénateurs; mo-  
difiée par la loi du 9 Décembre 1884.

2<sup>e</sup> Du décret du 14 Novembre 1926, convoquant  
les Conseils municipaux, à l'effet de procéder  
à l'élection de leurs délégués et suppléants en  
vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu  
le 9 Janvier 1927, au Chef-lieu du département.

3<sup>e</sup> De l'art 153 de la loi du 30 Décembre 1875,  
et des art. 3 et 4 du décret du 3 Janvier 1876,  
visés dans le décret de convocation.

Election des Délégués.

1<sup>er</sup> Tour de scrutin.

Le Président a ensuite invité le  
Conseil, à procéder, sans débat, au scrutin se-  
cret, et à la majorité absolue des suffrages, à



*l'élection de 3 Délégués.*

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a commencé à 14 heures

Il a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
Bulletins blancs ou nuls	1
Reste pour les suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu	M. Blondel Maire	11
	M. Dreuze 1 <sup>er</sup> Adjoint	9
	M. Lorne Conseiller municipal	9
	M. Simon 2 <sup>ème</sup> Adjoint	3
	M. Laignastelle conseiller municipal	1
	M.	

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués.

M. Blondel Maire	né le 27 février 1857	qui accepte
M. Dreuze 1 <sup>er</sup> Adjoint	né le 21 sept. 1872	—
M. Lorne Conseiller	né le 7 déc. 1856	—

*2<sup>ème</sup> bureau de Scrutin.*

Le second bureau de Scrutin, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	-----
Bulletins blancs ou nuls	-----
Reste pour les suffrages exprimés	-----
Majorité absolue	-----

Ont obtenu	M.	Stant
	M.	
	M.	
	M.	
	M.	

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués:

M.	né le	qui accepte
M.	né le	—
M.	né le	—

3<sup>ème</sup> Jour de Scrutin.

Le 3<sup>ème</sup> Jour de scrutin, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----  
 N bulletins blancs ou nuls -----  
 Ont été proclamés élus, comme ayant réuni la  
 Majorité relative.

No.	Néant	né le	qui accepte
No.		né le	

Élection d'un Suppléant.

A été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un suppléant  
1<sup>er</sup> Jour de Scrutin.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi, immédiatement le dépôt des votes, a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne -- 19  
 Bulletins blancs ou nuls ----- "  
 Reste pour les suffrages exprimés ----- 19  
 Majorité absolue ----- 7

Ont obtenu

M. Simon 2 <sup>e</sup> Adjoint	11 voix
M. Harotte Conseiller municipal	voix
M.	voix
M.	voix
M.	voix
M.	voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamé suppléant.  
 M. Simon 2<sup>e</sup> Adjoint né le 29 Janvier 1867 qui accepte  
2<sup>ème</sup> Jour de Scrutin.

Le second tour de scrutin, a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne --  
 N Bulletins blancs ou nuls -----

Reste pour les suffrages exprimés . . . . .

Majorité absolue . . . . .

N°

Ont obtenu }  
 N°  
 N°  
 N°  
 N°  
 N°

Néant

A réuni la majorité absolue et proclamé suppléant  
 M. Zéno Cour de scrutin né le qui accepte

Le 2<sup>o</sup> tour de scrutin, a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .

Bulletins blancs annulés . . . . .

Ont obtenu }  
 N°  
 N°

Néant

A été proclamé, comme ayant réuni la ma-  
 jorité relative N° né le qui ac-  
 cepte  
 Observations et réclamations.

Néant

La séance a été levée à 15 heures.  
 Et ont signé, les Membres présents:

Le Président.

*[Signature]*

Le Secrétaire.

*[Signature]*

Les Membres du Conseil.

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

Le conseil rentre en séance.  
 Sont présents M. M. Blondel Maire, Druas 1<sup>er</sup> Adjoint,  
 Simon 2<sup>e</sup> Adjoint, Lapostolle, Lefèvre, Tilain, Lorne,  
 Marotte, Colin, Levasseur, Leroux.  
 Sont absents: M. M. Lemerle, Jolly, Grievost, Crouvé,  
 Chauvenin.

Maison Bonville  
 Affectation du produit de la vente naut de la pente de la Maison Bonville, au profit

+ pour travaux d'établissement  
 d'un dépôt communal.

M. Colin est élu Secrétaire.  
 Le Conseil décide d'affecter la somme de 10.100<sup>f</sup> provenant de l'excédent de dépense résultant de la majoration des prix du devis estimatif établi le 11 Juin 1921.

Demande Jouve

Demande  
 d'indemnité supplémentaire de M. et Mme Hubert et M. et Mme Institutrices pour les Œuvres post-scolaires jointes, réclamant un supplément, pour la surveillance de la cantine scolaire.

La demande d'augmentation de M. Jouve, fossier, est renvoyée à la Commission des travaux.  
 M. le Maire donne lecture de deux lettres émanant de M. et Mme Hubert et M. et Mme Institutrices réclamant un supplément, pour la surveillance de la cantine scolaire.

Cinéma scolaire

Le Conseil.  
 Se référant à ses délibérations des 21 février 1921, et 20 Juin 1921, maintient le refus déjà opposé précédemment à Madame Bernard, et à M. Drouff.  
 M. le Maire informe l'assemblée, que le Conseil Général a accordé une subvention de 500<sup>f</sup> à la Commune d'Orsay, pour son installation d'un cinéma scolaire.

Élargissement  
 Chemin N° 24

Le Conseil autorise M. le Maire, à s'entendre avec les propriétaires, pour l'élargissement d'une partie de ce chemin.

Chemin 36

Le Conseil décide la suppression du fossé et l'établissement d'un égout entre le chemin de L. de Communion N° 68 et le chemin de la Gouttière.

Les Membres présents ont signé au Registre.

Blondel Maire  
 Lefèvre 1<sup>er</sup> Adjoint  
 Simon 2<sup>e</sup> Adjoint  
 Lapostolle  
 Lorne  
 Marotte  
 Colin  
 Levasseur  
 Leroux  
 Jouve  
 Hubert  
 Institutrices

# Session de Février 1927.

129

## Convocation.

Du mardi 8 février 1927.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 12 février, à 9 heures, à la Mairie, à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour, à l'occasion de la session de Février.

Le Maire,  
Blondin

Le mardi 8 février 1927, le Samedi 12 février, à 9 heures, les Membres du Conseil municipal d'Osay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Blondin, Maire.

Présents: M. M. Blondin, Maire, Deux 1<sup>er</sup> Adjoint, Lefèvre, Lorne, Fievest, Grouvé, Houvenin, Harotte, Cousteur, Leroux.

Absents: M. M. Simon 2<sup>e</sup> Adjoint, Jolly, <sup>et</sup> <sup>Blain exquies</sup> <sup>Lapostolle</sup> et M. M. Leinelle, Colin.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire, M. Fievest, lequel fait lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

Les Membres de la Commission des travaux, se réuniront au Cimetière afin de fixer le nouvel emplacement des Concessions à perpétuité.

Après avoir entendu le rapport de M. Lorne, conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances,

Le Conseil.

Est d'avis, d'autoriser le Maire, si accepte, la libéralité Blondin, dans les conditions fixées par le décret du 23 Septembre 1926, tout en lui laissant la faculté de faire rédiger un acte régulier d'acceptation à la date qu'il jugera convenable, d'après les Conseils du Notaire et de l'avoué de la Commune.

Vote une somme de 8000<sup>fr</sup>, à prélever sur les fonds de l'exercice courant, pour le paiement des droits de mutation par décès, et des frais qui

Cimetière

Legs Blondin

Lotissement  
du Parc de la Sacaterie

---

Rosière.

---

Fosses pour Paris.

---

Arbre de Noël

---

Chemins ruraux

---

Dépôt  
Indemnité Macé

---

Balayage  
des écoles

---

exigent la déclaration de succession, qui doit être  
soumise avant le 23 Mars 1927.  
M. le Maire donne connaissance d'un projet de  
convention, avec M. Guillaume Marcel. Lotisseur, à  
Orsay. La décision est renvoyée à une séance  
ultérieure.

La réunion pour la désignation de la Rosière,  
est fixée au Dimanche 13 Mars, à 14 heures.  
La décision à prendre est renvoyée à l'étude, à la  
commission des travaux.

Sur la demande de M<sup>lle</sup> Gilis, Directrice de l'école  
maternelle, le Conseil vote la somme de 100<sup>f</sup> qui sera  
prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1927, et des-  
tinée à l'achat d'objets, pour un arbre de Noël.

Le Conseil.

Considérant que les crédits votés au Budget primitif  
et additionnel, affectés à l'entretien des chemins  
ruraux, sont insuffisants, en raison des travaux  
à faire, et l'achat de cailloux.

Décide, sur l'approbation préfectorale, de voter  
la somme de 2000<sup>f</sup>, à prélever sur les disponibilités  
budgétaires de l'exercice 1927.

M. le Maire donne connaissance au Conseil de  
la décision des experts chargés d'évaluer l'indem-  
nité due à M. Eugène Macé, pour résiliation  
de son bail du terrain Tassevois.

Le Conseil approuve la décision des experts, fixant  
à trois mille francs, le montant de l'indemnité  
à allouer à M. Macé, et vote un crédit de même  
somme, à prélever sur les fonds libres de l'exercice  
1927.

Le Conseil décide qu'une somme annuelle de  
600<sup>f</sup> sera allouée au cantonnier chargé du balayage  
des classes, cette somme se décomposera comme  
il suit:

6 mois à 80 <sup>f</sup>	480 <sup>f</sup>
Oct. - Nov. - Déc. - Janv. - fév. - Mars	120 <sup>f</sup>
4 mois à 30 <sup>f</sup>	120 <sup>f</sup>
Avril - Mai - Juin - juillet	

Total 600<sup>f</sup>

Vote la somme de 600<sup>f</sup>, à prélever sur les fonds

Marché.

Tarif

des prestations en nature

libres de 1927, pour couvrir la dépense dont il s'agit.  
Le Conseil émet le vœu que le matériel du Marché, soit démonté après la clôture de chaque Marché, et que le ~~Concessionnaire~~ assure l'éclairage du Marché dans la nuit.  
Le Conseil.

Sur le projet de tarif de conversion entâches des prestations et taxes vicinales, en nature, présenté par M. Rouquier, l'Agent D'oyer.

Considérant qu'il y a lieu d'entretenir tous les chemins dans un bon état de viabilité.

Délibère.

Le tarif de conversion des journées de prestations et taxes vicinales entâches est adopté, conformément aux propositions de l'Administration vicinale.  
Le Conseil.

Diverts

de caisse d'épargne.

Autorise le Caissier de la Caisse d'épargne à verser à la Caisse des Ecoles, après le 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année, les sommes des livrets non réclamés par les titulaires.

Fournitures classiques.

Des catalogues seront demandés aux Librairies Hachette, à Paris, Laqueraine à Paris, Jousse, à Versailles.

Réservistes -

La décision à prendre à ce sujet, est ajournée.

Société

Renvoyé à la Commission des chemins.

S. idéal de Menditour

Petit chez moi

Renvoyé à la Commission des chemins.

Assurance

des employés communaux.

M. le Maire communique au Conseil un avenant d'extension de garantie à la police N° 105953, concernant l'assurance contre les accidents qui pourraient se produire aux employés communaux et garantis par la Compagnie générale d'Assurances et dont le siège social est 69 Rue de la Victoire à Paris.

Le Conseil

Considérant qu'il est urgent que tous les employés communaux soient garantis des accidents qui pourraient se produire dans leur service.

Approuve ledit avenant qui porte une majoration de 1/4 % sur la prime, annuelle et vote la somme nécessaire, sur l'exercice 1927, pour faire face à cette dépense.

Le Conseil.

Garde Champêtre -

Décide qu'une somme annuelle de 200<sup>t</sup> est allouée au Gard. Champêtre, pour l'entretien de sa bicyclette et que cette somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1927.

Le Conseil.

Femme de service de la Mairie -

Est d'avis que le traitement mensuel de la femme de service de la Mairie, soit porté de 80<sup>t</sup> à 100<sup>t</sup>, et vote à cet effet, une somme supplémentaire de 600<sup>t</sup> à l'art. 93, du Budget primitif de 1927.

A. Dalayage du Marché -

Le Conseil approuve, de concert avec M. Revoury concessionnaire, et Guai Jules Pourmont à l'Épône, la modification suivante, apportée au Contrat du Marché, en date du 4 Septembre 1923 et de l'avenant au dit contrat, en date du 20 Mai 1923, par laquelle M. Revoury s'engage à verser dans la caisse de la femme, une somme supplémentaire annuelle de 300<sup>t</sup> pour le Balayage du Marché, et une autre subvention de 50<sup>t</sup> par mois, à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1927, et une subvention de 600<sup>t</sup> pour 1928, et les années suivantes, Il est stipulé que cette clause sera révoquée de part et d'autre, en se présentant deux mois à l'avance.

Assistance aux femmes en couches

M<sup>me</sup> Amandine Rochefort, domiciliée au Logis N° 3, devant avoir son 7<sup>e</sup> enfant, sans ressources, ayant son domicile de secours, à l'Épône. Admise en 1<sup>re</sup> partie.

M<sup>me</sup> Haméannée Leroy, domiciliée au Logis N° 4, devant avoir son 4<sup>e</sup> enfant, sans ressources, son mari ayant un modique salaire. Admise en 1<sup>re</sup> partie.

Assistance aux familles nombreuses

M. Louis domicilié Rue Torrier N° 1, père de 4 enfants, dont l'aîné n'a que 9 ans, sans ressources personnelles, ayant son domicile de secours à l'Épône.



à Orsay. Admis en 1<sup>re</sup> partie.

M. Lelièvre domicilié 13<sup>e</sup> Dubreuil, ayant 6 enfants, déjà admis, sa situation n'ayant pas changé, donne un avis favorable pour une majoration à allouer à son 6<sup>e</sup> enfant.

M. Cintrat, Reguste François, hospitalisé par la Commune de Sargis les Bains (Seine-et-Oise), à l'Asile de Orsay, depuis le 7 Août 1916. Célibataire, sans ressources, et sans famille, a été admis en 2<sup>e</sup> partie pour son admission dans un aile de Vieillards, pour cause d'infirmités.

M. Lenoir Bernard domicilié Rue de Versailles N<sup>o</sup> 3 Journalier, né le 19 février 1856, sans ressources personnelles; ses enfants s'engageant à lui verser une somme mensuelle de 15<sup>fr</sup>, et ayant son domicile de secours, à Orsay, Admis en 1<sup>re</sup> partie.

Veuve Vaccarez N<sup>o</sup> 14 de la liste d'Assistance Vieilles Vieillards, se trouvant toujours dans les mêmes conditions, mais ne touchant plus la part versée par son gendre, décédé, est d'avis que cette personne occupe mensuellement le tarif entier.

Et ont signé au Registre, les Membres présents.

G. Blonde  
de Fevres  
R. J. J.  
J. L. J.  
J. L. J.

## Seance du 13 Mars 1927.

### Convocation.

Le mardi 7 Mars 1927.  
Convocation du Conseil municipal, pour le Dimanche 13 Mars, à 14 heures, à la Mairie, à l'effet de désigner la Commission de 1927, et délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.  
G. Blonde

Assistance  
aux Vieillards -

Allocation journalière

Savigne Harold Julien, domicilié  
Rue de Versailles N<sup>o</sup> 4, classe 1926  
est bien le soutien de sa mère, M<sup>lle</sup>  
Houlard, qui n'a aucune res-  
source personnelle. Avis favorable

Le dimanche 13 Mars, à 14 heures, le Conseil municipal d'Orsay, s'est réuni à la Mairie lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Blondel maire. Présents: M. Blondel maire. Deux 1<sup>er</sup> Adjoint: Lemerle - Lefèvre - Delain - Lorne - Trévot - Trouvé - Marcot - Colin - Levasseur - Leroux - Meunier - M. M. Simon 2<sup>o</sup> Adjoint - Lapostolle - Chouvenin excusés et M. Jolly.

Le Comité était composé comme il est dit ci-dessus, et assisté de personnes notables qui ont répondu à la date du 7 Mars 1907, et qui ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont:

M. M. L'abbé Dupont Curé - André Docteur - Girard - Grégoire - Elvier - Génétain - Raffary - Peltier - Masse - Guillemin Charles - Rousseau -

Après avoir entendu la lecture des articles 6. du testament de M. de Change, relatif à l'élection de la Posière.

Procède à l'élection de la Posière de 1907. Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont au nombre de 6.

- 1<sup>o</sup> - Champcau Louise, née le 11 Juin 1904 à Orsay, domiciliée 73, Rue de Paris.
- 2<sup>o</sup> - Langlois Eugénie née le 26 Janvier 1907 à Paris domiciliée Avenue Saint Laurent. Pupille de la Posière.
- 3<sup>o</sup> - Gaspard Charlotte née le 30 Novembre 1907 à Orsay, domiciliée à Paris, Rue Gagan.
- 4<sup>o</sup> - Hourry Suzanne née le 19 Décembre 1907 à Orsay, domiciliée Rue de Versailles, fond du Parc.
- 5<sup>o</sup> - Halère Angèle née le 24 Mars 1908, aux Molières (Seine et Oise), domiciliée 4 Rue de la République.
- 6<sup>o</sup> - Renaudt Raymond, née le 25 Décembre 1908, à Orsay, domiciliée 26, Rue de la République, Hôtel de France.